



PREFET DE L'HERAULT

Avis d'enquête publique
préalable à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
des bassins de l'Orb et du Libron

Dans le cadre de la procédure d'approbation du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de l'Orb et du Libron, le projet présenté par le Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL), maître d'ouvrage, est soumis à enquête publique qui se déroulera du **lundi 30 octobre 2017 à 9h00 au vendredi 8 décembre 2017 à 17h00** soit pendant 40 jours consécutifs.

Le Préfet de l'Hérault est le Préfet coordinateur de la présente enquête publique.

Les communes de l'Hérault concernées par le projet sont :

Les-Aires, Assignan, Autignac, Avène, Babeau-Bouldoux, Bassan, Bédarieux, Berlou, Bessan, Béziers, Boujan Sur Libron, Le-Bousquet-D'orb, Cabrerolles, Cambon-Et-Salvergues, Camplong, Capestang, Carlencas-Et-Levas, Castanet-Le-Haut, Causse-Et-Veyran, Caussiniojols, Cazedarnes, Cazouls-Les-Béziers, Cébazan, Ceilhes-Et-Rocozels, Cers, Cessenon- Sur-Orb, Colombières-Sur-Orb, Colombers, Combes, Corneilhan, Courniou-Les-Grottes, Creissan, Cruzy, Dio-Et-Valquieres, Espondeilhan, Fauquieres, Ferrieres-Poussarou, Fouzilhon, Fraise-Sur- Agoût, Gabian, Graissesac, Hérépian, Joncels, Lamalou-Les-Bains, Laurens, Lespignan, Lieuran-les-Beziers, Lignan-Sur-Orb, Lunas, Magalas, Maraussan, Maureilhan, Mons-La-Trivalle, Montady, Montblanc, Murviel-Les-Béziers, Olargues, Pailhes, Pardailhan, Pezenes-Les-Mines, Pierre-rue, Portiragnes, Le-Poujol-Sur-Orb, Pradal, Prades-Sur-Vernazobres, Prémian, Puimisson, Puissalicon, Puisserguier, Quarante, Riols, Romiguières, Roquebrun, Roqueredonde, Rosis, Saint-Chinian, Saint-Étienne-D'albagnan, Saint-Étienne-D'estrechoux, Saint-Genies-De-Varensal, Saint-Genies-Le-Bas, Saint-Gervais-Sur-Mare, Saint-Julien-D'olargues, Saint-Martin-De-L'arçon, Saint-Nazaire-De Ladarez, Saint-Pons-De-Thomières, Saint-Vincent-D'olargues, Sauvian, Sérignan, Servian, Taussac-La-Billièrre, Thézan-Les-Béziers, La-Tour-Sur-Orb, Valras-Plage, Vendres, Vias, Vieussan, Villemagne-L'argentièrre, Villeneuve-Les-Béziers, Villesspassans.

Les communes de l'Aveyron concernées par le projet sont :

Le Clapier, Cornus, Melagues, Fondamente, Tauriac-De-Camaries.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Georges RIVIECCIO, Colonel de l'armée de terre retraité.

Le responsable du projet au Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est M. Laurent RIPPERT, Directeur du SMVOL (Téléphone 06 07 70 57 47 - Courriel laurent.rippert@vallees-orb-libron.fr).

Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment le projet du SAGE, une note de présentation, les modalités de la concertation préalable, le rapport d'évaluation environnementale, l'avis de l'Autorité environnementale et l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, ainsi que le registre d'enquête, seront déposés et consultables :

- dans les lieux suivants :

LIEUX	HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX
Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL), Siège de l'enquête Domaine de Bayssan à BEZIERS	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mairie de Le-Bousquet-D'orb	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
Mairie de Bédarieux	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mairie de Boujan Sur Libron	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mairie de Ceilhes-Et-Rocozels	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15
Mairie de Cessenon-Sur-Orb	du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 ; le jeudi de 9h00 à 12h00 ; le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Mairie de Laurens	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Lignan-Sur-Orb	du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mairie de Olargues	les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 ; les mardi et jeudi de 13h30 à 16h30
Mairie de Puisserguier	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Saint-Chinian	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Saint-Gervais-Sur-Mare	les lundi, mardi et mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ; le jeudi de 9h30 à 12h00 ; le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Saint-Pons-De-Thomières	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h30
Mairie de Sérignan	du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00
Mairie de Vias	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/enquete-sage-vallees-orb-libron>

- sur un poste informatique mis à disposition du public, sur rendez-vous, en Préfecture de l'Hérault - Bureau de l'environnement (téléphone : 04 67 61 61 61)

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 30 octobre 2017 à 9h00 au vendredi 8 décembre 2017 à 17h00 :

- sur le registre d'enquête déposé au siège de l'enquête, au Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) ;
- sur les registres d'enquête déposés dans les mairies de Le-Bousquet-D'orb, Bédarieux, Boujan- Sur-Libron, Ceilhes-Et-Rocozels, Cessenon-Sur-Orb, Laurens, Lignan-Sur-Orb, Olargues, Puisserguier, Saint-Chinian, Saint-Gervais-Sur-Mare, Saint-Pons-De-Thomières, Sérignan et Vias, suivant les horaires d'ouverture précités;

- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Georges RIVIECCIO, commissaire enquêteur - «SAGE Orb Libron »
 Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL)
 Route de Vendres
 Domaine de Bayssan
 34500 BEZIERS

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :

<https://www.democratie-active.fr/enquete-sage-vallees-orb-libron>

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations et propositions du public aux dates, heures et lieux suivants :

LIEUX	DATES	HORAIRES
Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL), Siège de l'enquête	lundi 30 octobre 2017 vendredi 8 décembre 2017	de 14h00 à 17h00 de 14h00 à 17h00
Mairie de Le-Bousquet-D'orb	lundi 6 novembre 2017	de 14h00 à 17h00
Mairie de Bédarieux	vendredi 10 novembre 2017	de 9h00 à 12h00
Mairie de Boujan-Sur-Libron	vendredi 1 ^{er} décembre 2017	de 9h00 à 12h00
Mairie de Ceilhes-Et-Rocozels	lundi 6 novembre 2017	de 9h00 à 12h00
Mairie de Cessenon-Sur-Orb	lundi 20 novembre 2017	de 9h00 à 12h00
Mairie de Laurens	vendredi 1 ^{er} décembre 2017	de 14h00 à 17h00
Mairie de Lignan-Sur-Orb	lundi 27 novembre 2017	de 14h00 à 17h00
Mairie de Olargues	mercredi 15 novembre 2017	de 9h00 à 12h00
Mairie de Puisserguier	lundi 27 novembre 2017	de 9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Chinian	lundi 20 novembre 2017	de 14h00 à 17h00
Mairie de Saint-Gervais-Sur-Mare	vendredi 10 novembre 2017	de 14h00 à 17h00
Mairie de Saint-Pons-De-Thomières	mercredi 15 novembre 2017	de 14h00 à 17h00
Mairie de Sérignan	lundi 4 décembre 2017	de 9h00 à 12h00
Mairie de Vias	lundi 4 décembre 2017	de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier .

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – bureau de l'environnement), à la Préfecture de l'Aveyron, au Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron et dans les mairies de Le-Bousquet-D'orb, Bédarieux, Boujan-Sur-Libron, Ceilhes-Et-Rocozels, Cessenon-Sur-Orb, Laurens, Lignan-Sur-Orb, Olargues, Puisserguier, Saint-Chinian, Saint-Gervais-Sur-Mare, Saint-Pons-De-Thomières, Sérignan et Vias .

La décision prise par le Préfet de l'Hérault susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit, l'approbation du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de l'Orb et du Libron, soit un refus.